

**COMPTE RENDU DE LA 35<sup>ème</sup> SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUIIN 2005**

Le 28 Juin 2005 sur convocation régulière du Maire en date du 22 juin 2005, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Mme DE ME LO	pouvoir à M. PERNIN
Mme DESLOGES	pouvoir à Mme COUR
M. MUNNIER	pouvoir à Mme VILLECOURT
Mme PEREIRA	pouvoir à M. MANGEONJEAN
Mme RECEVEUR-MARCHAL	pouvoir à M. REBOURCET
M. TROSSAT	pouvoir à M. SOMMER
Melle ZIANE	pouvoir à M. SUBILOTTE
Mme BATTAGLIA	pouvoir à M. CUGNEZ
Mme DAVIAS	pouvoir à M. GRILLON

Absent : M. MANSOUR

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Madame QUAIN est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2005**

L'Assemblée adopte à l'unanimité, le compte rendu de la 34<sup>ème</sup> séance du conseil municipal du 24 mai 2005.

Monsieur le Maire quitte la séance en laissant la parole à Monsieur PERNIN pour animer le débat sur le compte administratif.

**I – Compte administratif 2004**

Monsieur PERNIN :

- soumet à l'examen de l'assemblée le compte administratif 2004 en tous points conforme au compte de gestion du receveur municipal.
- rappelle qu'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2004 a été effectuée, au budget primitif 2005 comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

a) déficit estimé de l'exercice	- 96 468,09
b) excédent des résultats antérieurs	+ 208 438,74
c) résultat à affecter	+ 111 970,65

.../...

Résultat d'investissement

d) solde d'exécution d'investissement	- 126 862,86
e) solde des restes à réaliser	+ 155 900,00
f) besoin de financement	0
g) couverture obligatoire	0
h) report de fonctionnement	+ 111 970,65

Monsieur GRILLON :

- demande pourquoi des emprunts terminés apparaissent dans le compte administratif (ex. maternelle Pergaud et carrefour Lutèce).

Monsieur PERNIN :

- pense qu'il s'agit d'une erreur de saisie. Cependant, des vérifications seront faites et les explications seront données lors du prochain conseil municipal.

Vote : 21 pour  
7 abstentions

**II – Subventions diverses**Monsieur SUBILOTTE :

- soumet à l'examen de l'assemblée le reliquat des subventions 2005 ci-après :
  - ✓ pétanque du Giboulon : 300 €
  - ✓ cyclo cross de Nommay : 300 € (organisation du grand prix de Grand-Charmont le 3 juillet)
  - ✓ MRAP : 75 €
- rappelle que ces subventions seront prises sur le reliquat des crédits inscrits au budget primitif 2005.

Monsieur LIRIA :

- demande que les subventions soient votées séparément.

Vote pour la pétanque : unanimité  
Vote pour le cyclo cross : unanimité  
Vote pour le MRAP : 26 pour, 1 contre, 1 abstention

### **III – Tarifs des concessions cimetières**

Monsieur PERNIN :

- expose qu'à la demande des services de la perception, il convient de fixer les tarifs des concessions au cimetière et applicables depuis le passage à l'euro comme suit :
  - concessions :
    - . 15 ans : 50 €
    - . 30 ans : 110 €
    - . 50 ans : 180 €
  - columbarium :
    - . 15 ans : 305 €
  - jardin du souvenir :
    - . 15 ans : 50 €
    - . 30 ans : 110 €

Vote : unanimité.

### **IV – Aménagement des rues du quartier du Giboulon et de la rue des Barres – avenant pour travaux supplémentaires**

Monsieur REBOURCET :

- rappelle qu'un marché d'un montant total de 86 562,88 € hors taxe a été passé en 2004 avec l'entreprise STD pour l'aménagement des rues du Quartier du Giboulon, de la rue des Barres et de ses trottoirs.

Ce marché assorti d'un délai d'exécution global de 5 mois était décomposé en deux phases d'exécution :

- la première, en tranche ferme, s'est déroulée en Septembre-octobre 2004
- la seconde, en tranche conditionnelle, s'est déroulée en Mai 2005

Au cours de cette seconde phase d'exécution des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant total de 6 324,53 € HT, passant le montant du marché de 86 562,88 € HT à 92 887,41 € HT (+ 7,3 %).

Par ailleurs, ainsi qu'il était prévu au marché, dans le règlement de consultation, une actualisation des prix a été appliquée sur les travaux 2005 afin de tenir compte de l'évolution des coûts 2004/2005, par application de l'indice TP 01.

Cette actualisation relève le coût final de l'opération de 1 119,73 € HT.

Au total, l'opération s'élève donc à 94 007,14 € HT soit 112 432,53 € TTC.

- demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cet avenant.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif puis au budget supplémentaire 2004 et au budget primitif 2005 (Opération 303).

Vote : unanimité

.../...

## **V – Convention de groupement de commande avec l’offre public d’HLM du Doubs, Habitat 25 pour l’aménagement des abords de l’îlot Flandres**

Monsieur REBOURCET :

- informe que dans le cadre du Grand Projet de Ville, Habitat 25 doit procéder à la construction de 33 logements en petits immeubles et maisons de ville à l'emplacement de l'ancien bâtiment Flandres et sur le terrain communal adjacent qui sera prochainement cédé par la ville pour un montant de 78 000 € selon l'estimation du service des domaines.

En contrepartie, la Commune prendra en charge à *concurrence du même montant de 78 000 € TTC*, l'aménagement des abords de ce nouvel îlot d'habitat.

La présente convention a pour but de permettre à la Ville de Grand-Charmont et à Habitat 25 de procéder à une commande groupée des travaux du lot 21 "Aménagements extérieurs" sur la base de l'appel d'offres réalisé par Habitat 25.

L'Office Public d'HLM du Doubs sera le coordonnateur du groupement et la Ville de Grand-Charmont contribuera en outre au frais de procédure (appel d'offres, reprographie) à raison d'1/21<sup>ème</sup> de la dépense (21 lots différents) et à la mission de coordination sécurité et protection de la santé à raison de 0,33 % du montant du lot 21 (limité à la somme de 78 000 € TTC).

- demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention de groupement de commande et autoriser le Maire à la signer.

Vote : 24 pour  
4 abstentions

## **VI – Contrat éducatif local : demande de subvention à Jeunesse et Sports**

Madame VILLECOURT :

- précise que dans le cadre du contrat éducatif local concernant les enfants de 3 à 11 ans et signé avec les directions régionale et départementale de jeunesse et des sports, les activités prévues par le projet 2005 (cf. programme actions contrat de ville 2005), nécessitent un engagement financier de la commune à hauteur de 179 443 €. Il convient de solliciter une subvention de 2 450 € auprès des deux directions précitées, pour le financement des activités centre de loisirs péri et extra scolaires.
- demande à l'assemblée de bien vouloir solliciter cette subvention.

Vote : unanimité

## **VII – Questions diverses**

Monsieur LIRIA :

- signale que lors du dernier conseil d'école de la maternelle Curie, les enseignants se sont plaints de fuites d'eau dans la toiture.

.../...

Monsieur le Maire :

- précise que l'école n'a pas contacté les services techniques sur ce problème. Seul un défaut de conception a été signalé, et l'architecte en a été avisé.

Monsieur GRILLON :

- relate un article paru dans la presse concernant la création d'une association soutenant l'implantation du futur hôpital sur le grand Bouloy.

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'il a tenu une conférence de presse avec Monsieur Pierre Maury, vice-président à la CAPM, pour proposer le site du Grand Bouloy. Cette initiative était soutenue par Monsieur SOUVET, président du conseil d'administration de l'hôpital. L'association en question a été créée par Monsieur BECKER qui a appris, lors du dernier conseil d'administration, que Monsieur SOUVET s'était rallié à la position des élus du territoire de Belfort pour l'implantation de cet établissement à Trévenans.
- estime qu'il ne faut pas que la contribution de la ville ne serve qu'à alimenter des négociations sur lesquelles la commune n'a aucune prise et qui se feront sans les élus charmontais.

Madame GUICHON :

- demande si une étude a été faite sur la faisabilité de ce projet.

Monsieur le Maire :

- précise la position des trois départements (Haute-Saône, Territoire de Belfort et Doubs) : relancer une étude sur l'opportunité de réaliser ce nouvel hôpital sur le site de Trévenans. Dans un projet comme celui-là, il est important que les uns et les autres aillent dans le même sens.

Monsieur GRILLON :

- pense que la ville n'a pas à faire le jeu de Monsieur Chevènement.
- demande si les communes avoisinantes ont donné un avis sur la motion qui leur a été adressée.

Monsieur le Maire :

- précise que cette motion a été transmise aux communes de la CAPM mais aucune réponse n'a été reçue.

Monsieur GRILLON :

- souligne que dans l'article de presse, il est fait état d'un surcoût qui sera à la charge des contribuables. Si l'avis de la commune peut influencer, il serait préférable de le faire en amont.

Madame GUICHON :

- estime que Monsieur le Maire n'est pas motivé pour défendre ce projet.

Monsieur le Maire :

- rappelle que les élus politiques ayant le pouvoir à Montbéliard négocient avec Monsieur Chevènement sur ce dossier.
- précise que le futur emplacement de l'hôpital ne changera pas grand chose pour la commune et n'a aucun souci sur le devenir du site du Grand Bouloy. Cette zone est déclarée d'intérêt communautaire.
- pense que la ville de Montbéliard a beaucoup à perdre du départ du centre hospitalier à Trévenans, et c'est en ce sens, en qualité d'élu d'une commune de l'agglomération, qu'il a pris position en faveur du Grand Bouloy. Cependant si les acteurs principaux adoptent une autre attitude, il sera difficile de modifier le cours des choses.

Séance levée à 20 h 30.